

Technologies émergentes et protection des mineurs : les autorités de protection des données du G7 s'accordent sur des principes clés

26.6.2026 - | Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Les autorités de protection des données des pays du G7 se sont réunies à Paris les 25 et 26 juin à l'invitation de la CNIL dans le cadre de la présidence française du G7. Elles ont adopté une déclaration sur les mécanismes de vérification de l'âge respectueux de la vie privée, ainsi qu'un document sur l'utilisation responsable des objets connectés et la protection des données des mineurs.

L'organisation du G7 de la protection des données

La CNIL était représentée à cet événement par la présidente Marie-Laure Denis et par Bertrand du Marais, Commissaire en charge des questions internationales.

La réunion a permis aux autorités de protection des données des pays du G7 de tenir des échanges de haut niveau sur la protection des mineurs en ligne, les technologies émergentes, la libre circulation des données et la coopération en matière d'application de la loi.

Elles ont également pu échanger avec des représentants d'autres réseaux régionaux et internationaux d'autorités, ainsi qu'avec des représentants du comité de la Convention 108 du Conseil de l'Europe et de l'OCDE, sur le renforcement de la coopération internationale au service de la protection des données.

Enfin, des chercheurs d'Inria, Benoît Sagot et Gaël Varoquaux, ont présenté leurs réflexions sur les enjeux techniques et éthiques liés au développement de l'intelligence artificielle et l'importance d'un dialogue entre le monde de la recherche et les régulateurs sur ces sujets.

La veille de la table ronde, les autorités de protection des données des pays du G7 ont participé à la Journée de la recherche sur la vie privée (*Privacy Research Day*) organisée par la CNIL, mettant en lumière la manière dont elles intègrent la recherche et la prospective dans leurs activités quotidiennes.

Discussions et documents adoptés

Les enjeux liés à l'utilisation des lunettes connectées en matière de protection des données et de la vie privées ont notamment été discutés à l'initiative de la CNIL, qui a élaboré une synthèse (un compendium) des approches des autorités de protection des données du G7 sur ce sujet.

Des échanges ont également été organisés sur l'IA agentique et les défis posés par son développement, notamment en ce qui concerne la cybersécurité, mais aussi le recours à des processus décisionnels automatisés réduisant le champ de l'intervention humaine.

Au-delà de ces échanges, les documents suivants ont été adoptés par les autorités :

- Un communiqué commun général sur les points clés adoptés lors du G7 ;
- Une déclaration sur la vérification de l'âge ;
- Un document conjoint sur les objets connectés dans le domicile et la protection des mineurs.

La prochaine édition de la table ronde des autorités de protection des données du G7 aura lieu aux États-Unis en 2027, sous la présidence de la Commission fédérale du commerce américaine (FTC).

<https://www.cnil.fr/fr/g7-technologies-protection-mineurs>